

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
11/06/2015

Dossier complet le

N° d'enregistrement  
F01115P0094

### 1. Intitulé du projet

Aménagement des îlots B1b1, B3 et B4b (secteur 3a) de la ZAC des Docks à Saint-Ouen (93)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36°	Construction dont les surfaces de planchers (ancienne SHON) font 16 453 m <sup>2</sup> , soit plus de 10 000 m <sup>2</sup> et de moins de 40 000 m <sup>2</sup> sur une commune dotée d'un PLU. Demande associée au dépôt d'une demande de permis de construire.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Réalisation d'un ensemble de constructions d'habitations (16 453 m<sup>2</sup> de surface plancher pour environ 260 logements), d'un espace commercial de proximité (317 m<sup>2</sup>) et de 172 emplacements de stationnement sur 1 niveau de sous-sol sur les îlots B3 et B4b, au sein de la ZAC des Docks (Saint-Ouen - Seine Saint Denis).

## 4.2 Objectifs du projet

Les ilots B1b1, B3 et B4b du secteur 3a s'inscrivent dans le programme d'aménagement de la ZAC des Docks. Ce processus se traduit par la mutation de ce secteur anciennement industriel (à l'état de friche actuellement en cours de reconversion) en un secteur plus mixte, constitué d'habitats et de surfaces commerciales en rez-de-chaussée. Le renouvellement de ce quartier s'effectue en continuité des autres quartiers de Saint-Ouen.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux concernent la réalisation des ilots B1b1, B3 et B4b (secteur 3a) de la ZAC des Docks Saint-Ouen, à l'horizon 2016.

La réalisation du chantier nécessite :

- des travaux de terrassement. Ces travaux prennent en compte la mise en place de l'assainissement pluvial des emprises, des différents réseaux humides et secs (télécom, électrique,...) et l'accessibilité aux zones de stationnement,
- la réalisation des constructions (gros œuvre et finitions) tous corps de métiers confondus, qui nécessiteront un rabattement de la nappe pour la réalisation des parkings souterrains et des fondations des bâtis,
- la réalisation des espaces communs extérieurs (cheminements, traitement paysager,...).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les ilots B1b1, B3 et B4b de la ZAC des Docks ont une destination mixte, à usage résidentiel et commercial.

D'une surface de plancher globale de 16 453 m<sup>2</sup>, ils seront réalisés en deux tranches découpées comme suit :

- une première tranche de 6 839 m<sup>2</sup> (lot B4b) composé de :
  - 6 522 m<sup>2</sup> de surface de plancher de logements en accession à la propriété, soit environ 100 logements ;
  - 317 m<sup>2</sup> de surface de plancher de commerces en pied d'immeuble ;
  - 62 places de stationnement sur un niveau de sous-sol ;
- une seconde tranche de 9 614 m<sup>2</sup> de surface de plancher en accession à la propriété, soit environ 157 logements répartis sur les lots B3 et B1b1 de la façon suivante :
  - lot B3 composé de 6 209 m<sup>2</sup> de surface de plancher de logements et de 110 places de stationnement sur un niveau de sous-sol ;
  - lot B1b1 composé de 3 405 m<sup>2</sup> de surface de plancher de logements.

Le lot B4b, situé en front de rue (boulevard Victor Hugo) est composé d'un immeuble en R+4 à R+8 avec des espaces verts collectifs. Un niveau de sous-sol à usage de parking sera créé.

Le lot B3, situé entre le lot B4b et une future voirie à créer (rue Pablo Picasso), est composé d'un immeuble en R+4 à R+6 avec des espaces verts collectifs. Un niveau de sous-sol à usage de parking sera également réalisé.

Le lot B1b1, situé entre la rue Pablo Picasso et les installations EDF, est composé d'un immeuble en R+3 à R+5 avec espaces verts collectifs.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Procédure Loi sur l'Eau (déclaration ou autorisation à définir) à l'échelle du programme d'aménagement de la ZAC des Docks Saint-Ouen [Article L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement] - 2011
- Autorisation de délivrance du Permis de Construire [L.421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme] :
  - Tranche 1 : 15 juillet 2015
  - Tranche 2 : 30 septembre 2015 (prévu)

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de délivrance du Permis de Construire [L.421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme] - été 2015 (à venir)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Surface Plancher créée :	16 453 m <sup>2</sup>
- Superficie globale du terrain :	8 150 m <sup>2</sup>
- Superficie aménagée en extérieure :	identique à la superficie du terrain
- Gabarit des bâtiments :	R+3 à R+8
- Nombre de logements :	257
- Nombre de place de parking :	172

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>
ZAC DES DOCKS Secteur 3a Le long du Boulevard Victor Hugo 93400 SAINT-OUEN	Long. <u>2</u> ° <u>19</u> ' <u>41.8</u> " E    Lat. <u>48</u> ° <u>54</u> ' <u>33.8</u> " N <b>Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :</b> Point de départ :    Long. ___ ° ___ ' ___ " ___    Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___ Point d'arrivée :    Long. ___ ° ___ ' ___ " ___    Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___ Communes traversées :  

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?    Oui     Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?    Oui     Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?    Oui     Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Les ilots B1b1, B3 et B4b (secteur 3a) s'inscrivent dans le programme d'aménagement de la ZAC des Docks.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les ilots B1b1, B3 et B4b sont à l'état de friche industrielle suite au passif du site.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Document d'urbanisme en vigueur : PLU de Saint-Ouen approuvé le 25 janvier 2010  
Le PLU a été modifié le 10 octobre 2011, le 25 juin 2012 et le 3 février 2014.

Le zonage réglementaire observé au niveau du secteur 3a de la ZAC des Docks Saint-Ouen correspond à la zone UM5a pour les ilots B1b1, B3 et B4b, spécifique à la ZAC.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur 3a est affecté par le bruit des infrastructures routières, particulièrement le boulevard Victor Hugo (D410) qui est une infrastructure de catégorie 3 (par arrêté préfectoral de classement sonore des infrastructures). Des cartes de bruit ont été réalisées par le Conseil Général sur la commune. Le PPBE communal est en cours d'élaboration.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le caractère remanié du site empêche la caractérisation de zones humides au sens de la réglementation.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par plusieurs Plan de Prévention des Risques Naturels : - l'aléa inondation (approuvé le 21/06/2007) : PPRI - l'aléa gypse (approuvé le 18/04/1995) : zonage au titre de l'article R11-3 du code de l'urbanisme - l'aléa tassement différentiel (prescrit le 23/07/2001 et en cours d'élaboration) - l'aléa mouvement de terrain (prescrit le 22/12/2004 et en cours d'élaboration) La commune n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques technologiques.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic de pollution a permis d'identifier la présence de pollutions en traces d'HAP, d'HCT, de PCB, de COHV, de métaux (arsenic, cuivre, zinc, plomb). Le diagnostic a également montré plusieurs contaminations de la nappe phréatique par les HAP, HCT, PCB, COHV
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur se situe dans les zones de répartition des eaux de la nappe de l'Albien-Néocemien.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude ne situe pas dans un périmètre de protection d'un captage destiné à l'alimentation humaine.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ilots se situent à environ 3 km de la Zone de protection spéciale (ZPS) « Sites de Seine-Saint-Denis » (FR1112013), issue des directives Oiseaux 79-409 (CE) du 2 avril 1979 et 2009/147/CE du 30 novembre 2009. Ce site NATURA 2000 a la particularité d'être décomposé en 15 sites différents, montrant une interaction les uns avec les autres.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase définitive, le projet ne prévoit aucun prélèvement en Seine, ou dans les nappes souterraines. En phase chantier, un rabattement de la nappe superficielle sera entrepris pour permettre la réalisation des sous-sol et fondations. Une solution sera définie pour pomper, traiter si besoin, et rejeter les eaux d'exhaure. L'impact du rabattement de nappe sera localisé et limité dans le temps.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A l'exception de l'impact ponctuel d'un possible rabattement de nappe en phase chantier (cf. ci-dessus), le projet n'entraînera aucune modification prévisible des masses d'eau souterraines.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les excédents potentiels correspondent aux déblais liés à la réalisation des parkings souterrains sur 1 niveau de sous-sol et aux fondations.
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors matériaux de constructions. Aucun comblement de cavité n'est pressenti.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les îlots B1b1, B3 et B4b étant à l'état de friche industrielle, les surfaces sont en phase de recolonisation (sur l'année courante). La richesse écologique du site est moindre. Seuls les espèces arborées participent à renforcer la trame verte constituée des plantations d'alignements le long du boulevard Victor Hugo ainsi que la biodiversité très locale du site. Les plantations prévues dans le cadre de l'aménagement des îlots permettront de recréer le critère écologique supprimé lors de l'arasement des espèces arborées.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seul l'îlot B1b1 s'inscrit en zone inondable suivant le PPRI en vigueur. Les principes de compensations ont déjà été proposés au sein du dossier Loi sur l'Eau établi à l'échelle de la ZAC. De plus, la conception même de l'îlot prend en compte le risque d'inondation en proposant la réalisation d'un parking inondable. Les autres îlots ne sont pas concernés.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est actuellement en friche industrielle.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les installations ICPE autorisation présentes à proximité du secteur 3a sont l'usine SYCTOM et le réseau de la CPCU Saint-Ouen I, II et III. Les risques liés à ces installations n'impactent pas directement le secteur 3a. Aucun périmètre SEVESO ne recoupe le secteur 3a. Aucune conduite TRAPIL n'est situé au droit ou à proximité immédiate de la zone d'étude. Des postes sources électriques en limite nord du secteur mais ne génère pas d'ondes électromagnétiques supérieures aux seuils réglementaires.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est confronté au risque d'inondation en s'inscrivant en partie au sein de la zone jaune du zonage réglementaire du PPRI de la Seine. Toutefois, le projet est conçu pour permettre le stockage des volumes d'eau de cru dans les sous-sol (parkings). Le projet est concerné par des risques géologiques : le risque de dissolution de gypse antéludien (Article R.11-3 du code de l'urbanisme).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Un plan de gestion, incluant une ARR a priori, montrera l'absence de risques sanitaires pour les futurs usagers du site (avec réalisation de sous-sol). Une ARR a posteriori permettra de valider les travaux réalisés et de démontrer, sur la base d'analyses complémentaires réalisées à l'issue des travaux, l'absence de risques sanitaires pour les futurs usagers. D'un point de vue acoustique, les bâtiments feront l'objet d'isolation en respect de la réglementation en vigueur.
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement est générateur de trafic routier (relativement faible cependant à l'échelle de la ZAC et de la commune), donc de bruit. Le trafic généré est difficilement quantifiable vis-à-vis de l'aménagement du secteur 3a. Il se caractérisera par : - des trafics plus importants en heure de pointe du lundi au vendredi, - des trafics en journée le we, en raison de la présence de commerces en rez-de-chaussée.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet consiste en la création d'une zone résidentielle mixte. Il crée donc certaines émissions lumineuses (éclairage des espaces privés ainsi que des enseignes lumineuses des surfaces commerçantes en rez-de-chaussée du lot B4b).</p> <p>Les aménagements sont en continuité d'une zone lumineuse urbaine et ne modifieront pas drastiquement le contexte local de ce secteur en proche couronne.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets engendrés sont principalement de deux sortes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- émissions liées au chauffage des bâtiments (émissions de GES),</li> <li>- émissions liées au trafic généré et induit.</li> </ul> <p>A noter toutefois que les ilots entrent dans un processus d'éco-conception à l'échelle de la ZAC.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet génère des eaux pluviales et des eaux usées. Les eaux usées seront collectées et rejetées au réseau public pour traitement.</p> <p>Les eaux pluviales seront collectées et régulées sur le secteur 3a à un débit de fuite maximal de 10 l/s/ha à la parcelle ; rétention sur la parcelle. Le raccordement au réseau public doit s'effectuer préférentiellement en surface, afin de rejoindre les réseaux publics superficiels ou les réseaux d'eau pluviale existants. 10 l/s/ha suivant les doctrines locales).</p> <p>En phase chantier, le rabattement de nappe engendrera le rejet d'eaux issues de la nappe. Les eaux seront rejetées au réseau ou en Seine. Un contrôle qualitatif des eaux rejetées sera réalisé pendant la phase de rabattement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet engendrera l'évacuation de terres pour la réalisation des sous-sols. Ces terres sont en partie non inertes et devront être évacuées dans un exutoire adéquat (centre agréé).</p> <p>Les déchets produits sont de type "ordures ménagères et assimilées". Les eaux usées sont dirigées vers le réseau existant, avec accord du gestionnaire.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit l'implantation de commerces en rez-de-chaussée du lot B4b, ce qui générera une activité nouvelle sur le secteur 3a.</p>

### 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les principaux effets cumulés correspondent à ceux de l'aménagement des ilots internes à la ZAC des Docks, en cours d'étude ou de réalisation, et pour une majorité desquels une procédure de demande d'examen au cas par cas sera menée par les pétitionnaires respectifs.

A plus large échelle, seul le projet de désaturation de la ligne 13 du métro (prolongement de la ligne 14 entre Saint-Lazare et Saint-Ouen) semble présenter des incidences recoupant les emprises du secteur 3a. Les effets de ce projet sont toutefois difficilement associable au secteur 3a.

Ils couvrent un large territoire de la petite couronne parisienne, voire, plus largement, du Nord Parisien.

A plus faible échelle, le projet UniverSeine à Saint-Denis pourrait éventuellement présenter des effets cumulables avec le projet d'aménagement du secteur 3a de la ZAC des Docks. Ces effets seraient alors perceptibles principalement au niveau des flux de trafic mais les projets de développement des transport en commun tendent à contrebalancer cette interprétation.

Enfin, d'autres projets ont été instruits sur le territoire de Saint-Ouen (comme l'ICPE Etablissement MAZEAU) et Saint Denis ces 3 dernières années, mais aucun effet cumulé n'apparaît réellement évident.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les impacts sur les différents compartiments urbains (en termes d'émission, trafic, acoustique, milieu naturel,...) semblent faibles étant donné :

- l'équilibre déblai-rembrai recherché et la mutualisation des terres à l'échelle de la ZAC,
- l'éventuel recours aux énergies renouvelables à l'échelle de l'aménagement et la connexion des ilots au réseau CPCU,
- la prise en compte des problématiques d'inondations des phases de conception des constructions,
- la dépollution du site avant projet et les analyses des risques sanitaires résiduelles à venir,
- la limitation de pollutions nouvelles durant les phases de travaux par une gestion adéquate,
- l'absence de valeur écologique réelle sur emprises aménagées (ancienne friche industriel),
- l'absence de zones écologiques riches dans le secteur,
- l'absence de risque technologique,

Nous estimons que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact au titre de l'article L.122-1 du code de l'Environnement.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude d'impact menée dans le cadre de la création/réalisation de la ZAC (2007),</li> <li>- Mises à jour de 2009 et 2011 de ladite étude d'impact,</li> <li>- Dossier Loi sur l'Eau mis en oeuvre dans le cadre de la création/réalisation de la ZAC,</li> <li>- Etude de trafic d'Artelia de 2011 à l'échelle de la ZAC</li> <li>- Etude concernant les ondes électromagnétiques</li> </ul>
<p>Il est à noter que ce document s'insère au sein d'une notice environnementale liée à la demande d'examen au cas-par-cas.</p>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Issy les Moulineaux le, 10/06/2015.

Signature



**BNP PI PROMOTION RESIDENTIEL**  
 SAS au Capital de 1.000.000 €  
 Siège Social : 167 quai de la Bataille de Stalingrad  
 92867 ISSY LES MOULINEAUX Cedex  
 421 291 899 RCS NANTERRE  
 Tél. : 01 55 65 20 10

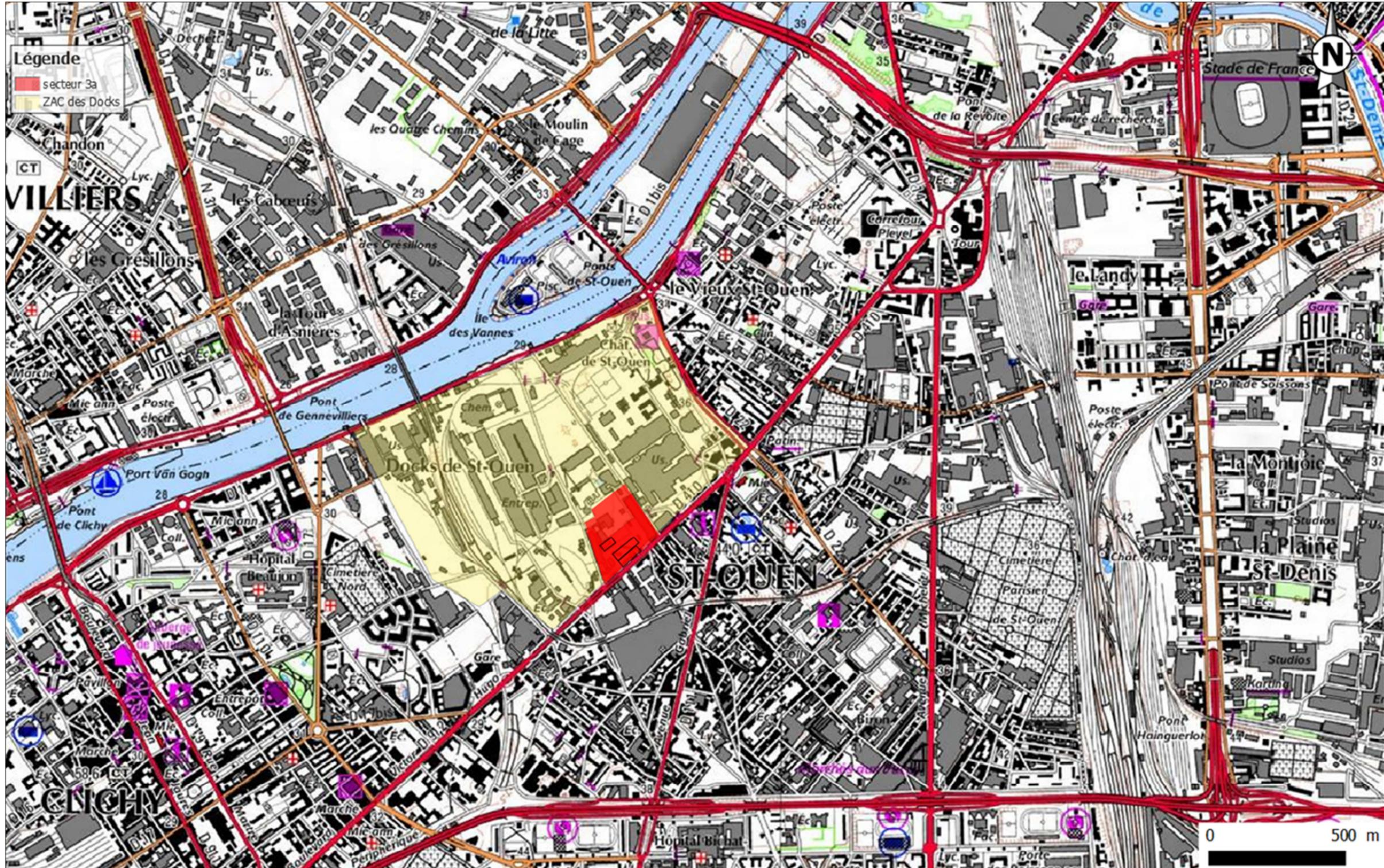


Figure 1 : Plan de situation du secteur 3a (en rouge) comprenant les îlots B1b1, B3 et B4b à l'étude (en noir)

## 4.2 Reportage photographique du site

Les photographies proposées ci-dessous ont été prises sur site en date du 02/06/2015.

La carte page suivante permet la localisation graphique des photographies.



Photographie 1 : Nord Est du secteur 3a (hors îlots B1b1, B3 et B4b)



Photographie 2 : Nord Ouest du secteur 3a (incluant en partie les îlots B1b1 et B3)

► Demande d'examen au « cas par cas » préalable à la réalisation d'une étude d'impact, incluant une notice environnementale

4. Autres pièces de l'annexe du CERFA n 14734\*02

Photographie 3 : Nord du secteur 3a (incluant une partie de l'îlot B1b1)



Photographie 4 : Ouest du secteur 3 a (incluant en partie l'îlot B3)



Photographie 5 : Ouest du secteur 3a (incluant en partie l'îlot B3)

- Demande d'examen au « cas par cas » préalable à la réalisation d'une étude d'impact, incluant une notice environnementale
4. Autres pièces de l'annexe du CERFA n 14734\*02



Photographie 6 : Sud Ouest du secteur 3a (incluant en partie l'îlot B4b)



Photographie 7 : Sud du secteur 3a (incluant en partie l'îlot B4b)

- Demande d'examen au « cas par cas » préalable à la réalisation d'une étude d'impact, incluant une notice environnementale
- 4. Autres pièces de l'annexe du CERFA n 14734\*02



Photographie 8 : Sud Est du secteur 3a (incluant en partie l'îlot B4b)



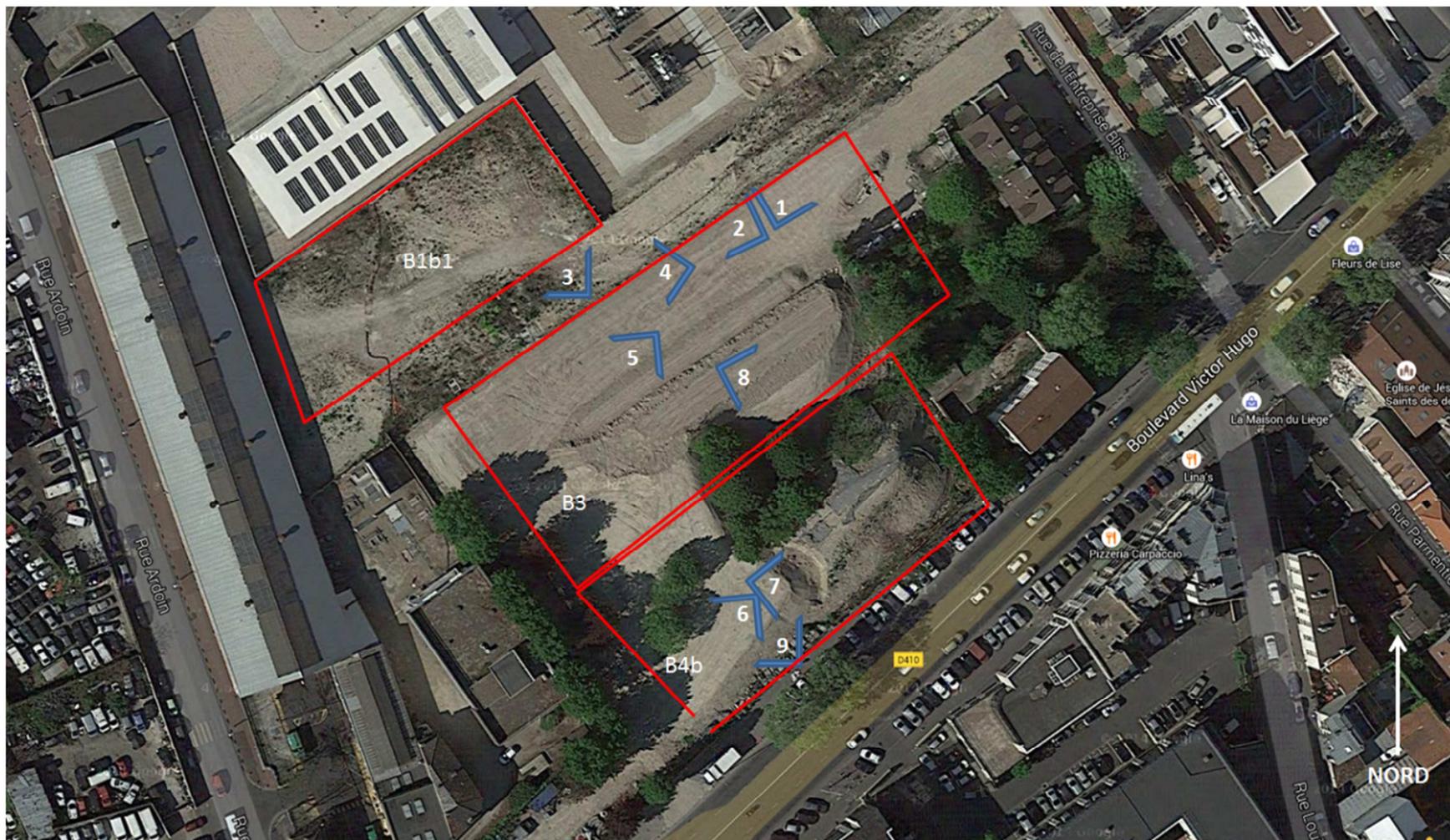
Photographie 9 : Pris de vue vers le Nord depuis le Sud du secteur 3a

- Demande d'examen au « cas par cas » préalable à la réalisation d'une étude d'impact, incluant une notice environnementale
4. Autres pièces de l'annexe du CERFA n 14734\*02



► Demande d'examen au « cas par cas » préalable à la réalisation d'une étude d'impact, incluant une notice environnementale  
4. Autres pièces de l'annexe du CERFA n 14734\*02

Figure 2 : Localisation des prises de vue sur site (fond de plan Google Maps®)



Réf : CICEIF151005 / RICEIF00178	
AVO – CH - RLA / DN / MCS	
10/06/2015	Page 30/121

# 1. Plan des abords du projet



Figure 1 : Plan des abords du site (environ 1/3250<sup>ème</sup> ; fond de plan GoogleMap® 2015)

Dominante résidentiel	Dominante Activité	Usine CPCU	Eglise	Emprises SNCF
-----------------------	--------------------	------------	--------	---------------

Réf : CICEIF151005 / RICEIF00178	
AVO - CH - RLA / DN / MCS	
22/06/2015	Page 4/6

## 2. Plan masse du projet

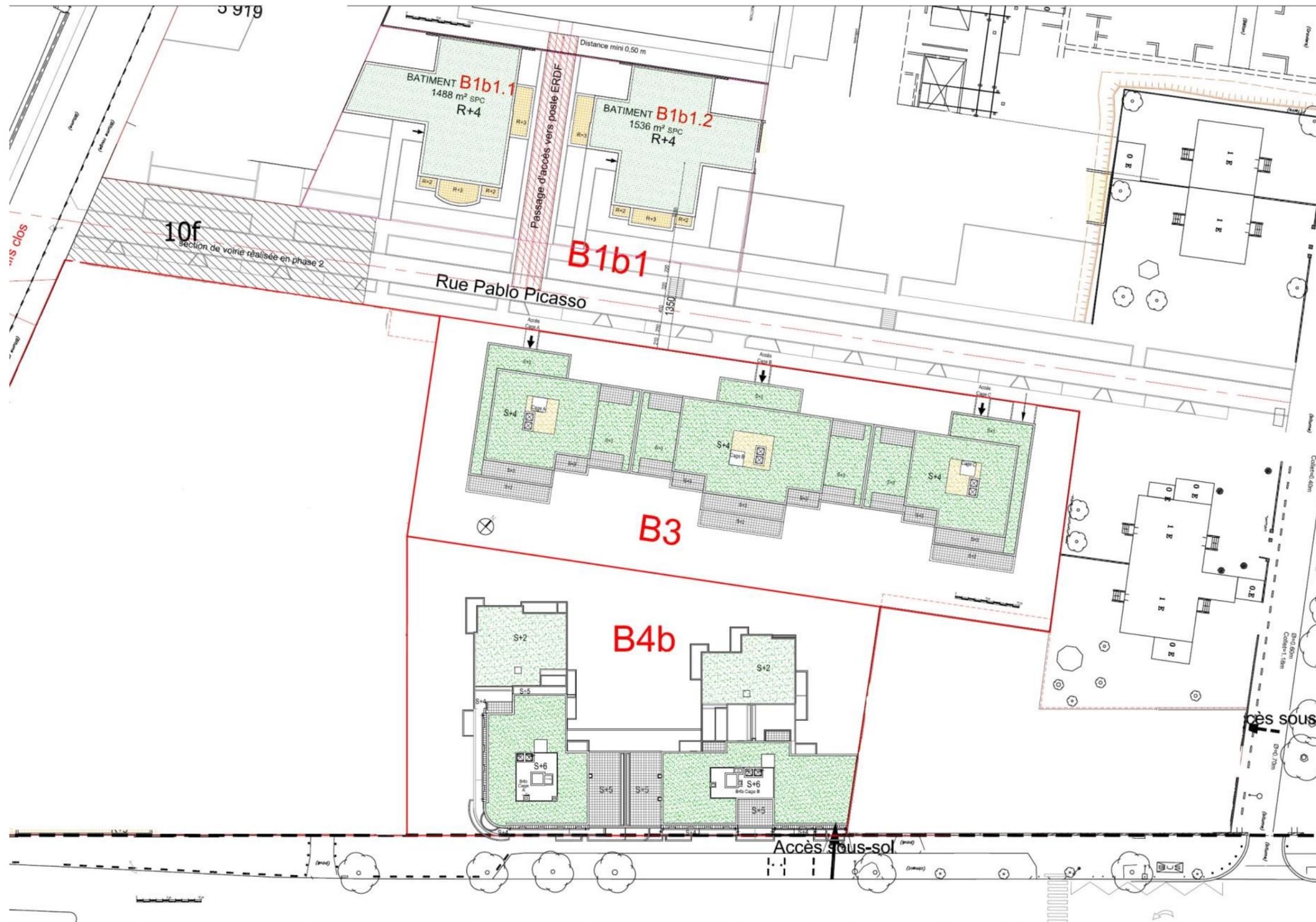


Figure 2 : Plan masse du projet ; îlots B1b1, B3 et B4b inclus dans le secteur 3A (au 22/06/2015)